

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 27 JUN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation : 20 juin 2022**

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Dominique ROBERT, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Robert JABOUILLE, André LANDREAU, Robert LECOCQ, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

**POUVOIRS :**

Robert JABOUILLE donne pouvoir à François NEBOUT,  
André LANDREAU donne pouvoir à Michel BONNEFOND,  
Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,  
Erika BONNEAU donne pouvoir à Annie MARAIS,  
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,  
Hassen SFAR donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,  
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

**MEMBRE ABSENT :**

Lhoussaine BOUFARHA.

Madame Marianne IRIARTE-HUET a été nommée secrétaire de séance

**N° 2022-052- Finances - Budget Ville - Budget Supplémentaire 2022**

Le budget supplémentaire qui vous est présenté au titre de l'exercice 2022 reprend plusieurs types d'inscriptions :

- L'inscription des crédits de reports d'investissement 2021,
- La reprise des résultats antérieurs et l'affectation du résultat de fonctionnement,
- L'ajustement de dépenses et recettes d'investissement,
- L'ajustement de dépenses et recettes de fonctionnement

<b>A – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 841 317,48 €</b>
--	-----------------------

<b>A-I – REPORTS DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 508 318,00 €</b>
--	-----------------------

*Opérations individualisées :*

<b>118 – Plan Handicap Voirie</b>	<b>188 082,00 €</b>
<b>122 – Rénovation mairie</b>	<b>394 211,00 €</b>

*Opérations non-individualisées :*

<b>Chapitre 20 – Etudes – logiciels</b>	<b>82 619,00 €</b>
<b>Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées</b>	<b>51 619,00 €</b>
<b>Chapitre 21 – Acquisitions</b>	<b>745 992,00 €</b>
<b>Chapitre 23 – Travaux</b>	<b>45 795,00 €</b>

<b>A-II – LE DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>1 346 999,48 €</b>
---	-----------------------

Il s'agit de reprendre le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2021.

<b>001 – Déficit d'investissement</b>	<b>1 346 999,48 €</b>
---------------------------------------	-----------------------

**A-III-LES AJUSTEMENTS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT -14 000,00 €**

Plusieurs projets programmés lors du budget primitif vont être décalés à 2023 afin de privilégier la réalisation de travaux jugés prioritaires pour 2022 et pour lesquels les études sont suffisamment avancées. En effet, une enveloppe de 300 000€ avait été inscrite pour des travaux d'isolation des toitures. Or, la commune via le GrandAngoulême a été retenue dans le cadre d'un appel à projet sur la mise en œuvre du décret tertiaire (ACTEE). Il convient d'attendre le résultat de ces études (audits) pour lancer les travaux, hormis sur une zone dont on connaît la nécessité d'intervenir (à savoir le dortoir de l'école Kergomard). D'autre part, au vu des événements récents, l'Etat va sûrement décliner de nouvelles aides sur le volet de la transition énergétique et donc il est opportun d'attendre ces publications pour lancer les travaux d'envergure. Ainsi, une partie des crédits inscrits pour l'isolation des toitures des écoles en 2022 (200 000 € sur les 300 000 €) ainsi que ceux pour la reprise de la casquette de la toiture de l'école Daubié (50 000 € - dans l'attente des résultats d'une expertise judiciaire) vont être réaffectés sur d'autres investissements. **Aucune inscription supplémentaire de crédits d'investissements ne sera donc nécessaire lors de ce budget supplémentaire.** Les investissements proposés sont les suivants :

- Des frais d'études et d'audit auprès de l'ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) en vue de la rénovation énergétique de nos établissements scolaires) : 6 000 € (complément d'une enveloppe engagée en 2021).
- La suite du renouvellement des stores métalliques aux services techniques : 5 000 €.
- L'installation de l'arrosage intégré sur le terrain annexe du stade Delage : 40 400 €.
- Un complément de 30 000 € pour les travaux d'éclairage public (70 000 € au BP).
- L'inscription d'une enveloppe relative à l'aménagement de postes dans le cadre du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) : 6 000 €.
- Des travaux de reprises de concessions funéraires dans les cimetières du Bourg et des Effamiers : 8 000 €.
- Dans le domaine de l'informatique, plusieurs inscriptions sont nécessaires :
  - Le renouvellement du boîtier de sécurité et des licences de la mairie (antivirus) : 8 300 €.
  - La migration du logiciel Arpege (Etat Civil) : 5 000 €.
  - La migration du logiciel Planitech (Soëlys) : 3 300 €.
  - La mise à jour du logiciel SEDIT (finances) suite au changement de la nomenclature comptable (M57) au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 11 000 €.
  - L'abondement de 10 000 € de l'enveloppe dédiée au renouvellement de l'équipement numérique dans les écoles (enveloppe BP 50 000 €, financement Etat).
- Des frais d'études pour la seconde tranche de l'aménagement de l'avenue du général de Gaulle : 50 000 € (lancement de l'AVP) dont 12 000 € de frais d'étude pour la recherche d'amiante dans la voirie.
- 10 000 € supplémentaires dédiés aux projets réalisés dans le cadre de la cité éducative (verdissement cours écoles notamment).
- Suite à un sinistre à Soëlys, le caisson de ventilation de la climatisation de la cyberbase à Soëlys a été endommagé et a dû être remplacé pour 12 000 €. L'intégralité de la dépense a fait l'objet d'une indemnisation au titre du contrat dommage-ouvrage avec la SMABTP.
- 45 000 € sont provisionnés en dépenses imprévues pour d'éventuelles dépenses d'investissement à venir d'ici la fin de l'année.

Enfin un transfert de crédits de 14.000 € (sans incidence financière) inscrits à tort en frais d'étude pour travaux au budget primitif est nécessaire afin de prendre en charge l'étude réalisée sur les perturbateurs environnementaux à destination des agents de la commune (fonctionnement).



<b>B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 841 317,48 €</b>
--	-----------------------

<b>B-I – REPORTS RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>826 734,00 €</b>
--	---------------------

*Opérations individualisées :*

<b>118 – Plan Handicap Voirie</b>	<b>93 549,00 €</b>
-----------------------------------	--------------------

<b>122 – Rénovation Mairie</b>	<b>395 632,00 €</b>
--------------------------------	---------------------

*Opérations non-individualisées :*

<b>13 – Subventions d'investissement</b>	<b>337 553,00 €</b>
--	---------------------

<b>B-II – L'AFFECTION D'EXCEDENT DE FONCT. REPORTE</b>	<b>2 028 583,48 €</b>
--	-----------------------

<b>Chapitre 10 – Fonds divers</b>	<b>2 028 583,48 €</b>
-----------------------------------	-----------------------

<b>B-III – LES AJUSTEMENTS DE RECETTES D'INVEST.</b>	<b>- 571 419,73 €</b>
--	-----------------------

<b>Chapitre 13 – Subventions d'investissement</b>	<b>4 572,00 €</b>
---	-------------------

L'état a participé intégralement au financement des capteurs de CO2 installés dans les écoles compte tenu de la crise sanitaire du COVID19 pour un montant de 4 572 €.

**Opér. 120 – Aménagement Av. de Gaulle et Opér. 122 – Rénovation mairie 505 000,00 €**

Les dossiers 2022 déposés au titre de la DETR et de la DSIL ont obtenus une suite favorable. Ainsi, une subvention de 255 000 € a été accordée pour l'opération d'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle (DETR) et une autre de 250 000 € pour la rénovation de la mairie (DSIL).

<b>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>-1 080 991,73 €</b>
--	------------------------

Au vu des résultats 2021 repris lors de ce budget supplémentaire, l'emprunt d'équilibre inscrit au budget 2022 pour un montant de 1 588 246 € peut être réduit et ramené à 507 254,27 €.

<b>B-IV – LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>557 419,73 €</b>
---	---------------------

<b>Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>557 419,73 €</b>
--	---------------------

Le budget d'investissement est équilibré par un virement de la section de fonctionnement de 557 419,73 €.

**C – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT****1 394 324,73 €****C-I – LES AJUSTEMENTS DE DEPENSES DE FONCT.****836 905,00 €****Chapitre 011 – Charges à caractère général****130 600,00 €**

- L'achat de registres et de fournitures supplémentaires pour le service état civil pour un montant de 2 500 €.
- L'enveloppe des pass sports accordées aux jeunes pratiquant des activités sportives sur la commune va être abondée de 900 €, correspondant à 30 pass.
- Compte tenu de la problématique actuelle pour recruter un médecin supplémentaire au centre municipal de santé, la commune va faire appel à une agence de recrutement spécialisée dans le domaine médical. Cette mission, d'une durée totale de 6 mois maximum, vise à accompagner au mieux la ville dans le recrutement d'un médecin aussi bien en France que sur le territoire européen. Le coût de la prestation est de 10 200 €.
- Le CSCS FLEP accompagne depuis septembre 2021 la commune en mettant à disposition de celle-ci des animateurs pour les garderies périscolaires en complément des effectifs municipaux. Cette mise à disposition a permis à la commune de réaliser des économies sur les charges de personnels en limitant le recrutement de remplaçants allié à une gestion plus souple du personnel (absentéisme...). Le coût pour l'année scolaire est évalué à 55 000 €, l'enveloppe initiale du budget primitif doit être complétée à hauteur de 23 000 €.
- Suite au nouvel accord RTT passé en début d'année et afin de compenser les pertes de congés d'ancienneté, des chèques « cadhocs » vont être accordés à l'ensemble des agents municipaux concernés. Le coût pour 2022 est estimé à 20 000 €.
- Les frais de désamiantage et démolition des maisons acquises en 2020 rue du 11 novembre en vue de futurs projets d'aménagement, et de démolition des anciens locaux de l'ASPROS s'élèvent à 50 000 €.
- Plusieurs projets vont être proposés pour un financement dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR). Ainsi, parmi les différents dossiers proposés, la réalisation d'un diagnostic local de sécurité ainsi que l'organisation d'un séminaire de prévention des risques nécessitent l'inscription d'une somme de 10 000 €.
- Enfin, comme vu précédemment en A-III (ajustement dépenses d'investissement), une somme de 14 000 € est réaffectée en fonctionnement afin de financer l'étude sur la santé environnementale.

**Chapitre 012 – Charges de personnel****161 000,00 €**

- La cotisation 2022 de l'assurance statutaire de la commune a subi une augmentation du fait de la revalorisation des taux décès et incapacités survenue au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il convient d'augmenter de 4 000 € les crédits inscrits au budget primitif (25 000 €).
- Globalement sur le chapitre des charges de personnel plusieurs réajustements sont nécessaires pour un montant total de 135 000 € :

- La rémunération principale des titulaires : + 98 000 €. Impact du décret publié fin 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C et portant attribution d'une bonification exceptionnelle ainsi que celui fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C.
- La rémunération des non titulaires : + 37 000 €. Augmentation de l'enveloppe des remplaçants au regard des crédits consommés au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année.
- L'action « sensibilisation à la nutrition » portée par la Ville dans le cadre du programme Cité Educative pour un montant total de 26 000 € et financée à hauteur de 16 000 € a nécessité le recrutement de personnel supplémentaire durant la durée du projet. Les charges de personnel se sont élevées à 22 000 €, non prévus au budget primitif, il convient d'inscrire cette somme au budget supplémentaire.

**Chapitre 65 – Charges de gestion courante** **38 000,00 €**

- Une subvention de 3 000 € est versée à l'ADSEA dans le cadre de la politique de la Ville pour le chantier éducatif mené sur la commune.
- La commune cofinance également dans le cadre de la politique de ville un poste de médiateur social auprès d'OMEGA depuis plusieurs années. Le coût annuel est de 35 000 €. La convention associée sera présentée au prochain municipal une fois les objectifs, de la mission confiée, mis à jour.

**Chapitre 68 – Dotations aux provisions** **7 305,00 €**

A la demande du Trésorier, une provision pour dépréciation des comptes de tiers est constituée afin de tenir compte des risques financiers liés aux retards de paiements de certaines créances et ce afin de donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la commune. La provision constatée est d'un montant de 7 305 €.

**Chapitre 022 – Dépenses imprévues** **500 000,00 €**

Une enveloppe importante de dépenses imprévues est constituée lors de ce budget supplémentaire afin de prendre en compte les fortes augmentations des fluides de ces derniers mois ainsi que le futur impact du changement du point d'indice de rémunération sur les charges de personnel qui devrait intervenir dans les prochaines semaines. Cette enveloppe de 500 000 € sera débloquée en fonction des besoins à l'automne lors d'une décision modificative et lorsque ces besoins supplémentaires auront été affinés.

<b>C-II – LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>557 419,73 €</b>
--	---------------------

**Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** **557 419,73 €**

Un montant de 557 419,73 € est viré en section d'investissement afin d'équilibrer cette section.

**D- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT****1 394 324,73 €****D-I-LES AJUSTEMENTS DE RECETTES DE FONCT.****153 804,00 €****Chapitre 73 – Impôts et Taxes****+ 47 260,00 €**

Suite à la transmission des états fiscaux 2022 par la Préfecture, il convient d'augmenter les recettes fiscales liées aux impôts locaux de 47 260 € (6 049 000 € inscrit au BP / 6 096 260 € notifié).

**Chapitre 74 – Subventions et Participations****+ 89 114,00 €****Les ajustements de la Dotation globale de fonctionnement 2022 :**

- Dotation forfaitaire notifiée (1 345 930 €) ..... +18 930 €
- Dotation solidarité urbaine notifiée (2 455 658 €) ..... +32 658 €
- Dotation solidarité rurale notifiée (néant suite changement strate > 10 000)..... -139 000 €
- Dotation nationale de péréquation notifiée (107 438 €) ..... +27 438 €

La Dotation Politique de la Ville 2022 notifiée est de 353 326 €. L'inscription du BP 2022 d'un montant de 300 000 € doit donc être abondée de 53 326 €.

Les allocations compensatrices des différents impôts locaux initialement prévues à hauteur de 150 000 € sont notifiées pour 245 762 € (+95 762 €).

**Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles****+ 17 430,00 €**

L'indemnité de remboursement du sinistre de Soëlys s'élève à 12 130 € (vu précédemment en dépenses d'investissement).

Divers remboursements et recettes exceptionnelles ont été constatés pour un montant de 5 300 €.

**D-II- L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE****1 240 520,73 €**

L'inscription consiste à reprendre le résultat de clôture de fonctionnement 2021 après affectation à la section d'investissement s'élevant à 1 240 520,73 €.

**002 – Excédent de fonctionnement****+ 1 240 520,73 €**

Vous voudrez bien en délibérer et voter, par chapitre, le Budget Supplémentaire pour 2022 selon la balance ci-dessous :

Section de fonctionnement							
chap.	Dénomination	Dépenses			Recettes		
		Reports	Inscrit	Total	Reports	Inscrit	Total
011	Charges générales		130 600,00 €	130 600,00 €			
012	Charges de personnel		161 000,00 €	161 000,00 €			
65	Charges de gestion courante		38 000,00 €	38 000,00 €			
68	dotations aux provisions		7 305,00 €	7 305,00 €			
022	dépenses imprévues		500 000,00 €	500 000,00 €			
73	Impôts et taxes					47 260,00 €	47 260,00 €
74	Dotations et participations					89 114,00 €	89 114,00 €
77	Produits exceptionnels					17 430,00 €	17 430,00 €
002	Excédent reporté 2020					1 240 520,73 €	1 240 520,73 €
<b>Opérations REELLES de fonct.</b>		<b>0,00 €</b>	<b>836 905,00 €</b>	<b>836 905,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 394 324,73 €</b>	<b>1 394 324,73 €</b>
023	virement vers investissement		557 419,73 €	557 419,73 €			
<b>Opérations d'ORDRE de fonct.</b>		<b>0,00 €</b>	<b>557 419,73 €</b>	<b>557 419,73 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>			<b>1 394 324,73 €</b>			<b>1 394 324,73 €</b>	

Section d'investissement							
chap.	Dénomination	Dépenses			Recettes		
		Reports	Inscrit	Total	Reports	Inscrit	Total
001	Déficit 2021 reporté		1 346 999,48 €	1 346 999,48 €			
020	dépenses imprévues		45 000,00 €	45 000,00 €			
1068	Affectation résultat 2021					2 028 583,48 €	2 028 583,48 €
118	Opération Plan handicap voirie	188 082,00		188 082,00 €	93 549,00 €		93 549,00 €
120	Opération aménagement Av de Gaulle					255 000,00 €	255 000,00 €
122	Opération Rénovation Mairie	394 211,00		394 211,00 €	395 632,00 €	250 000,00 €	645 632,00 €
13	Subventions d'investissement			0,00 €	337 553,00 €	4 572,00 €	342 125,00 €
16	Emprunts et rembours. dette			0,00 €		-1 080 991,73 €	-1 080 991,73 €
20	Immobilisations incorporelles	82 619,00	6 100,00 €	88 719,00 €			
204	Subventions d'équipement versées	51 619,00	30 000,00 €	81 619,00 €			
21	Immobilisations corporelles	745 992,00	-145 100,00 €	600 892,00 €			
23	Immobilisations en cours	45 795,00	50 000,00 €	95 795,00 €			
<b>Opérations REELLES d'invest.</b>		<b>1 508 318,00</b>	<b>1 332 999,48 €</b>	<b>2 841 317,48 €</b>	<b>826 734,00 €</b>	<b>1 457 163,75 €</b>	<b>2 283 897,75 €</b>
021	virement du fonctionnement					557 419,73 €	557 419,73 €
<b>Opérations d'ORDRE d'invest.</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>557 419,73 €</b>	<b>557 419,73 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			<b>2 841 317,48 €</b>			<b>2 841 317,48 €</b>	

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés et 3 abstentions (Mme BURON, M. CROS et M. ROBERT) approuve le budget supplémentaire 2022 d'un montant de 2 841 317,48 € en section d'investissement et 1 394 324,73 € en section de fonctionnement.

Fait et délibéré en mairie, le 27 juin 2022.

Le Maire,



François NEBOUT